

Délibération 2024-098

Ressources Humaines – Création d'emploi permanent

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2024.

Participants

| | |
|------------------------|---|
| Bessières | M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel |
| Bondigoux | M. ROUX Didier |
| Buzet sur Tarn | M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles |
| La Magdelaine sur Tarn | Mme GAYRAUD Isabelle |
| Layrac sur Tarn | M. ASTRUC Thierry |
| Le Born | M. SABATIER Robert |
| Mirepoix sur Tarn | Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis |
| Villematier | M. JILIBERT Jean-Michel |
| Villemur sur Tarn | M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, |

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à Mme RIVIERE Christel
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir Mme GAYRAUD Isabelle
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard

Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 01

Exposé

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'afin de répondre aux dispositions statutaires, et de permettre la continuité des services, il conviendrait de créer un emploi annexé au budget correspondant :

| Quantité | Grade | Mission | Temps de travail |
|----------|--|-----------------|------------------|
| 1 | Auxiliaire de puériculture de classe normale | Agent de crèche | 35H |

Il précise que le recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur ces emplois justifierait le recours à un agent contractuel.

Décision

Vu le Code Général de la Fonction Publique, son article L 332-8,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois visant à permettre le fonctionnement des services,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président, à créer cet emploi dans les conditions précitées ;
- **De charger** Monsieur le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents conformément au Code Général de la Fonction Publique ;
- **De confirmer** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le 30 DEC. 2024



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN